

Présents : Irène Badin, Patrick Benoiton Serge Biessy, Michel Bontoux, Abdelkader Boukacem, Estelle Brogère, Nicole Chochina, David Elicaste, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Jean-Pierre Lovet, Evelyne Martinon, Jean-François Mollard, Sylvie Teixeira, Bruno Toneghin, Cécile Vincent, Danielle Ythier.

Secrétaire de séance : Sylvie Teixeira

Approbation de la séance précédente

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Nouveaux points

1- Maison médicale : convention avec la CCVH pour l'aménagement du quartier Cartallier / Papeterie : travaux de mise en accessibilité, créations et modifications de la voirie autour de la maison de santé pluridisciplinaire

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hien a délibéré en date du 8 juillet 2014, pour octroyer un fonds de concours intercommunal, pour l'aménagement du quartier Cartallier / Papeterie (travaux et aménagements divers relatifs à la maison de santé pluridisciplinaire).

Monsieur le Maire précise que ce fonds de concours est plafonné à 175 000 € et ne pourra excéder 50 % du reste à charge de la commune.

Il sera versé :

- 50% à la signature de la présente convention ;
- par acompte à hauteur de 95 %, au fur et à mesure de l'opération et sur production des justificatifs de dépenses et des recettes ;
- le solde à la déclaration d'achèvement des travaux sur déclaratif de la commune.

Après lecture du projet de convention, il est au projeté au conseil

D'APPROUVER le projet présenté

D'AUTORISER le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité

2- Travaux de voirie année 2015 : demande d'engagement de subvention dans le cadre du contrat de développement territorial des Vals du Dauphiné

Vu, le code général des Collectivités territoriales,

Vu, les devis, d'un montant total de 37 995 € hors taxe consistant en la réalisation de :

- Point à temps automatique sur voirie communale (15 tonnes)
- Voies communales Cartallier sud

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'entretien de la voirie communale s'inscrit dans le cadre de la convention de développement du territoire des Vals du Dauphiné.

Le projet représente un investissement de 37 995 € HT soit 45 594 € TTC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux font l'objet d'un marché public à procédure adaptée (application de l'article 28 du code des marchés publics).

Il est proposé au conseil :

D'APPROUVER le projet présenté

DE DEMANDER au Conseil Général l'engagement de la subvention

D'AUTORISER le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité

3 Sécurisation des arrêts des transports scolaire : demande de subvention

Monsieur Jean-Pierre Lovet explique au conseil que la commune souhaite procéder à la sécurisation de l'ensemble des arrêts scolaires. Il a donc consulté le service transport du conseil général territoire Vals du Dauphiné afin qu'ils puissent établir des préconisations sur les aménagements à prévoir.

- Arrêt « Usine Giroud » : un pré-signal à poser dans les deux sens
- Arrêt « Vaulx la Pharmacie » : Marquage à réaliser et C6 à poser dans un sens (vers garage Garnier) et Marquage à repeindre et C6 à poser dans l'autre sens
- Arrêt « Chemin des dames » : C6 à poser dans les deux sens + un pré-signal dans le sens retour ;
- Arrêt « Bas Vallin » : C6 à poser dans les 2 sens + un pré-signal dans le sens retour
- Arrêt « Carrière Langlois » : Un pré-signal à poser dans le sens retour
- Arrêt « le Luminaire » : un pré-signal à poser dans le sens aller (en direction de bas vallin)
- Arrêt « Mornas » : C6 à poser dans le sens aller + un pré-signal dans les sens retour et sur RD
- Arrêt « Café Collomb » : C6 à poser dans les 2 sens + marquage à réaliser dans sens aller + un pré-signal dans sens aller
- Arrêt « Clos Janin » : C6 à poser dans les 2 sens
- Arrêt « Garage Garnier » : Marquages à réaliser (dont un à repeindre) et C6 à poser dans les 2 sens

Des devis pour la réalisation de ces travaux ont été demandés :

- Signalisation horizontale s'élève à 1 285 € HT soit 1 542 € TTC
- Signalisation verticale s'élève à 2 154,80 € HT soit 2 585,76 € TTC
- Soit un total HT de 3 439,80 € - 4 127,76 € TTC

Il précise que la mise aux normes des arrêts sur routes départementales hors agglomération est de la compétence du conseil général. Les trois arrêts « Le Bois », « Le Luminaire » et « Roguières » relevant de leur compétence seront pris en compte lors de la campagne de marquage à venir.

Le Département subventionne les communes désirant réaliser la mise en sécurité d'un arrêt par une signalisation horizontale et verticale, à hauteur de 50% des travaux HT avec un plafond de 3000 euros par ouvrage.

Il est proposé au conseil :

D'APPROUVER les aménagements présentés

DE DEMANDER au Conseil Général une subvention à hauteur de 1 719,90 €

D'AUTORISER le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité

3 Emprunt financement projet 2015

Monsieur le Maire expose qu'il convient de recourir à l'emprunt pour financer les 2 projets suivants :

- La réhabilitation de la maison pour tous
- La mise aux normes accessibilité et l'extension de la mairie

Il propose d'emprunter la somme de 500 000 € sur 15 ans et précise que la commune à consulter trois banques : la caisse des dépôts et consignation, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne. Compte tenu du marché et des taux bas pratiqués actuellement, il souhaite que la commune opte pour un taux fixe.

Après analyse des propositions faites, il propose de retenir la plus avantageuse, à savoir l'offre de financement à taux fixe à échéance choisie de la caisse d'épargne dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée et périodicité	15 ans - annuelle
Taux d'annuité	1.32 %
Taux d'intérêt	1.60 %
Montant de l'échéance constante	36 949.03 €
Date de la 1 ^{ère} échéance	25/10/2015
Coût total du prêt	554 235.45 €
Commission d'engagement	0.10 % du montant du prêt

Il est proposé au conseil :

DE DONNER son accord pour la signature d'un emprunt de 500 000 € sur 25 ans avec la Caisse d'Epargne.

D'AUTORISER le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité

Compte-rendu des adjoints

M. Jean-Pierre LOVET – Voirie, environnement

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un alternat au village chemin de Batiparme, un bureau d'étude va être consulté afin d'avancer le projet. Monsieur Jean-Pierre Lovet précise que le service voirie de la communauté de communes des Vallons de la Tour ne peut pas travailler sur ce dossier compte tenu de leur charge de travail.

M. Serge BIESSY – travaux, sécurité

Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes accessibilité et extension de la mairie :

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offre réunie le 4 mai en mairie propose de retenir le bureau d'architecte de M. Monsieur Jean-Claude Gallois qui propose un taux d'honoraire de 10 %.

Cimetière : jardin du souvenir

Conformément à l'article R 2223-5 du code général des collectivités territoriales, afin de créer le jardin du souvenir dans l'ancien cimetière, la commune vient d'engager la procédure de reprise des concessions en terrain commun (emplacements individuels destinés à accueillir gratuitement les corps des personnes indigentes pour une durée de 5 ans). Les familles des personnes inhumées ont été averties par courrier fin avril.

Mme Martine GAUTHIER – affaires sociales, logement

Madame Martine Gauthier donne lecture du courrier reçu de Mme Cécile Vantrepol qui fait part de sa décision de démission au sein du Centre Communal d'Action Sociale en tant que représentante bénévole des familles.

Tombola de la foire : remerciement à l'association de la chasse de Saint Victor de Cessieu et à M. Gervy traiteur à St Agnin sur Bion qui ont offert un gigot pour l'organisation de la tombola du 8 mai 2015. La vente des cases a généré un bénéfice de 470 € plus un don de 10 €.

Repas des aînés : 160 invitations ont été portées au domicile des anciens par les membres du CCAS. Les menus sont confectionnés par les enfants pendant le temps des TAP, l'atelier est encadré par Marianne Chatain, agent communal.

Mme Cécile Vincent – affaires scolaires et périscolaires

Le conseil d'école réuni en séance extraordinaire le 11 mai a émis un avis favorable sur le projet de projet éducatif territorial (PEDT) proposé par la municipalité.

Le (PEDT) formalise une démarche permettant aux communes volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le comité de pilotage des rythmes scolaires a validé ce PEDT qui a été transmis aux services de l'État à la Directions des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Isère et à la direction départementale de la cohésion sociale pour validation.

Après validation du document par ces services le PEDT sera mis en ligne sur le site de la commune.

M. Patrick BENOITON – animation, vie associative

Bilan foire : une centaine d'exposants sont venus, l'animation prévue cette année a été apprécié lors de l'apéritif de la municipalité.

Défilé des vieux tracteurs : dimanche 7 juin 2015, repas organisé par l'association de la vedette.

Inauguration de la croix de St Roch : Samedi 13 juin 2015 à 10h30, avec la participation de l'association Histoire et Patrimoine.

M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications

- Mise à jour de la rubrique périscolaire sur le site internet
- Travail en cours sur le bulletin qui paraîtra en juillet.

Questions diverses

Cimetière :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme CHEVARIN-GARNIER domicilié à Voiron qui sollicite l'autorisation d'acquérir une concession simple dans le cimetière de Saint Victor de Cessieu. Monsieur le Maire précise que, l'article L.2223-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que :

« La sépulture dans le cimetière de la commune est due :

- 1° Aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile ;
- 2° Aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
- 3° Aux personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille ;
- 4° Aux français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci. »

La municipalité a précédemment répondu défavorablement à une demande similaire de ce fait. De ce fait, la commune va répondre à cette demande par la négative.

Recours M. Berthier : Monsieur le Maire informe que dans le cadre du recours déposé il y a 3 ans par M. Berthier, ancien agent contractuel, notre avocate vient de nous informer que le tribunal administratif de Grenoble a rendu son jugement le 26 mai 2015, et a rejeté les demandes d'indemnités de M. Berthier.

Voies communales : une demande d'intégration d'une voie privée dans le domaine communal a été refusé du fait que la politique d'intégration des voies des lotissements est envisageable que si les voies ont été réalisées en conformité avec un cahier des charges communal et uniquement si les réseaux et voirie sont en état neuf. De plus, compte tenu du contexte économique actuel des collectivités publiques, il paraît difficile de créer des charges de voirie supplémentaires pour la commune.

INSEE recensement la population de Saint Victor de Cessieu sera recensée en 2016.